

PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Bureau Urbanisme, Foncier
et Installations Classées

Ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Dossier suivi par : Martine FLAMAND

04.68.51.68.62

martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr

Réf.: captages AEP/2015/forages et captage à CASTEIL

AVIS AU PUBLIC

Forages et captage « roc des Ermites » d'alimentation en eau potable situés sur la commune de CASTEIL et destinés à alimenter en eau potable les communes de CASTEIL, VERNET LES BAINS et CORNEILLA DE CONFLENT

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation requise au titre du code de l'environnement – eau et milieux aquatiques -.

En application de l'arrête préfectoral n° PREF/DCL/B.U.F.C./2015.296...0001 du **23 OCT. 2015**....., il sera procédé à une enquête portant :

- 1/ sur l'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et pour l'instauration des périmètres de protection ;
- 2/ sur l'autorisation des travaux au regard du code de l'environnement – eau et milieux aquatiques -.

pour 3 forages et le captage « roc des Ermites » situés sur la commune de CASTEIL et destinés à alimenter en eau potable les communes de CASTEIL, VERNET LES BAINS et CORNEILLA DE CONFLENT.

A l'issue de l'enquête, deux décisions seront prises par le Préfet des Pyrénées Orientales :

- 1/ la déclaration d'utilité publique des trois forages et du captage « roc des Ermites » en vue de dériver l'eau et d'instaurer les périmètres de protection, ou le refus ;
- 2/ l'autorisation assortie de prescriptions pour la réalisation des travaux des trois forages et du captage « roc des Ermites » au titre du code de l'environnement – eau et milieux aquatiques – ou le refus.

Conformément à la décision de Mme le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, Madame Carole IRIARTE-GRANGER, juriste d'entreprise, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers composés du dossier de la demande de la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique et du dossier de la demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » ainsi que le registre d'enquête respectif, seront déposés en mairie de CASTEIL (66820), rue du Canigou, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 novembre au vendredi 18 décembre 2015 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place en mairie de CASTEIL aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, excepté les dimanches et jours fériés, soit :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions sur le projet pourront être directement consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à la mairie de CASTEIL (66820), rue du Canigou, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CASTEIL :

* lundi 16 novembre 2015 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)

* jeudi 3 décembre 2015 de 14h à 16h

* vendredi 18 décembre de 14h à 16h (fermeture de l'enquête)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de CASTEIL ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (bureau de l'urbanisme, du foncier et des installations classées) et publiée sur le site Internet des services de l'Etat, www.pyrenees-orientales.gouv.fr : « rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures », pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le document d'incidences relatif au projet peut être consulté dans le dossier « loi sur l'eau » mis à la disposition du public en mairie de CASTEIL.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être sollicitées est Monsieur le Président du SIVOM de la Vallée du Cady – ZA « al Bosc » - 66820 VERNET LES BAINS – téléphone : 04-68-05-77-47.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site Internet des services de l'Etat dans les Pyrénées Orientales pendant la durée de l'enquête, www.pyrenees-orientales.gouv.fr : « rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès du Préfet, communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, et, à l'issue de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

La Préfète



Josiane CHEVALIER